FLASH ACTU COVID: *EN 7 MINUTES*

L’Assurance Maladie avec vous !

L'ASSURANCE MALADIE ET LE COVID

Comprendre les dispositifs en place

LES SOLUTIONS SELON LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Les salariés de l'entreprise ont-ils une activité ?

ENTREPRISE EN ACTIVITÉ

- L'ensemble des postes de travail sont ouverts, sur site ou en télétravail.

ENTREPRISE EN ACTIVITÉ DEGRADÉE

- Certains salariés travaillent sur site et/ou en télétravail.
- Certains salariés ont dû cesser leur activité.

ENTREPRISE FERMÉE

- Les salariés sont en activité partielle car l'entreprise a dû fermer ses portes.
- Les salariés sont déjà protégés.

L'ENTREPRISE EN ACTIVITÉ

Face au COVID: Le télétravail reste la priorité !

Si le télétravail est impossible, 2 régimes cohabitent :

SOIT L'ACTIVITE PARTIELLE

- Certificat d'isolement des personnes vulnérables.
- Courrier d'isolement lié aux enfants scolarisés dans l'impossibilité de suivre les cours.

SOIT L'INDEMNISATION ASSURANCE MALADIE

- Attestation d'isolement pour les cas contacts, ne pouvant télétravailler.
- Arrêts de travail pour les patients zéro détectés, qui ne peuvent pas télétravailler.

(Guide COVID sur ameli.fr : EMPLOYEUR / SALARIE)

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie

ENTREPRISE AVEC ACTIVITÉ DÉGRADÉE

Activité partielle ou indemnisation de l'Assurance maladie

Face au COVID

- le **télétravail** reste la priorité, pour ceux qui sont en poste
- l'**activité partielle** prime pour le personnel déjà dans cette situation

La prise en charge de l'Assurance Maladie se fera uniquement pour les salariés en poste :

- concernés par le COVID
- ne pouvant télétravailler

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie

L'ENTREPRISE FERMÉE

L'activité partielle est déjà en place pour tous les salariés

L'activité partielle est prioritaire :

- sur toutes les autres situations
- notamment les motifs liés au COVID

« Dès lors que les salariés sont protégés par l'activité partielle, l'Assurance maladie n'intervient pas ».

EN RÉSUMÉ : TÉLÉTRAVAIL D'ABORD !

Activité partielle ou indemnisation de l'Assurance maladie

Tout dépend aussi de la situation de l'entreprise (+d'infos sur les aides sur ameli.fr)

ISOLEMENT DU SALARIÉ

Comprendre les distinctions

L'ISOLEMENT DU SALARIÉ

Il répond à un besoin de protection pour lui et son entourage

Parents, dont les enfants scolarisés sont sans école et/ou à isoler

Cas contacts, identifiés par un patient zéro, et alertés par l'Assurance maladie

Personnes vulnérables, selon certaines pathologies

Patient zéro, détecté par un professionnel de santé

L'ISOLEMENT DU PATIENT ZÉRO

Peut-il travailler ?

- Si l'entreprise est fermée, il reste en activité partielle
- Il est positif mais peut être asymptomatique = capacité de travail
- Le télétravail reste la priorité

LE PATIENT « ZÉRO » SYMPTOMATIQUE

Sans activité partielle, ni télétravail possible, il doit être isolé

Son état de santé l'empêche d'exercer une activité, ou bien son poste n'est pas télé-travaillable ?

Alors il doit être en arrêt de travail.

- Lorsqu'un arrêt de travail est nécessaire, il est établi par son médecin
- Il est positif et sans arrêt : la CPAM lui en fournit un si besoin.

Le service médical peut fournir un arrêt de travail mais la règle consiste à s'adresser à son médecin traitant pour obtenir l'arrêt (procédure habituelle).

COMPRENDRE L'ISOLEMENT

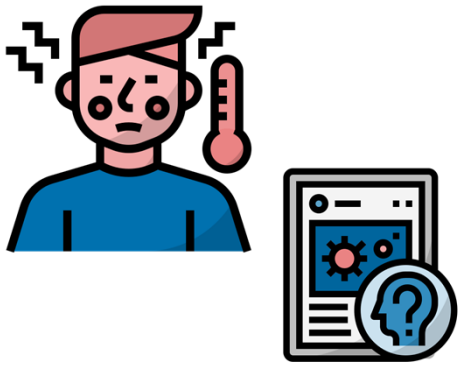

Le « patient zéro » et le « cas contact »

Le **patient zéro** détecté par un professionnel de santé
est enregistré sur la plateforme dédiée (contact tracing) :

↘ Il doit donner les coordonnées des personnes avec qui il a eu des contacts

Les **cas contact** présentent un risque de contamination sans le savoir :

→ Ces personnes sont alertées par l'Assurance maladie (SMS, mail, etc…)

→ Elles s'isolent pour protéger les autres, et le télétravail ou l'activité partielle priment

DÉTECTER ET ISOLER

Le traitement de l'information

La cellule « contact tracing » est au cœur du dispositif

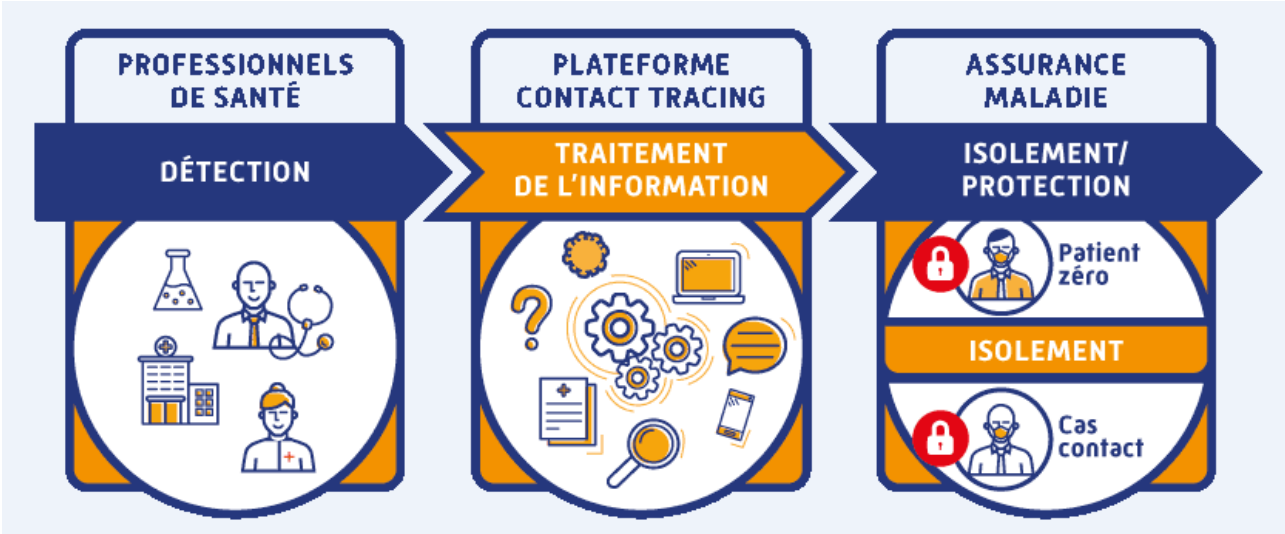

ISOLER POUR PROTÉGER

Agir ensemble pour protéger chacun

ISOLER LE CAS CONTACT

Le « cas contact » a été exposé à un « patient zéro »

Prise en charge par l'Assurance maladie uniquement :

- **Si Non concerné par l'Activité partielle**
- **Si Télétravail impossible**

Prise en charge CPAM

Attestation d'isolement

l'assuré(e)

Numéro d'immatriculation : 1 89 90 91 929 394

nom et prénom : ELIS RAKIN

(nom de famille - de naissance -, suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

*adresse 1 rue de la Paix

*code postal 75111 *ville VILLE *n° téléphone

activité salariée ☐ fonctionnaire ☐ profession indépendante ☐ activité non salariée agricole ☐

élu local ☐

*Ne pas remplir pour les assurés du régime général

l'employeur

nom, prénom ou dénomination sociale

email N° téléphone

adresse

les renseignements médico-administratifs

l'assuré a déclaré exercer une activité professionnelle et ne pas être en mesure de poursuivre cette activité à son domicile

période d'isolement du 02/10/2020 au 09/10/2020 inclus

sorties non autorisées pendant cette période

Cette attestation est à remettre rapidement à votre employeur.
Service médical de l'Assurance Maladie

date : 4/10/2020

(+d'infos sur ameli.fr)

L'ATTESTATION D'ISOLEMENT

Pour les « cas contact » uniquement

Le salarié est alerté par la cellule « contact tracing » et reçoit un sms qu'il doit valider.

1. Il remplit sa demande sur *declare.ameli.fr*
2. Il recevra ensuite une attestation d'isolement

LE CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DE LA CPAM

Cas contact et attestation d'isolement : attention au délai !

Les fichiers sont vérifiés et croisés avant l'envoi du certificat d'isolement.

RECONNAITRE UNE ALERTE

Le SMS comme première alerte

En tant qu'employeur, vous avez un rôle pédagogique à jouer :
L'assuré qui reçoit le SMS doit s'informer et suivre les consignes.

1 **Un SMS guide les *patients zéro* et les *cas contacts***

2 **Un système de validation est mis en place pour s'assurer de la compréhension du message**

3 **Le patient zéro indique directement dans un fichier les personnes cas contacts potentiels.**

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie

LE CONTACT TRACING

Point de situation en France

L'Assurance maladie participe activement à la mission « contact tracing »,

Suivi et relance des patient zéro et cas contact.

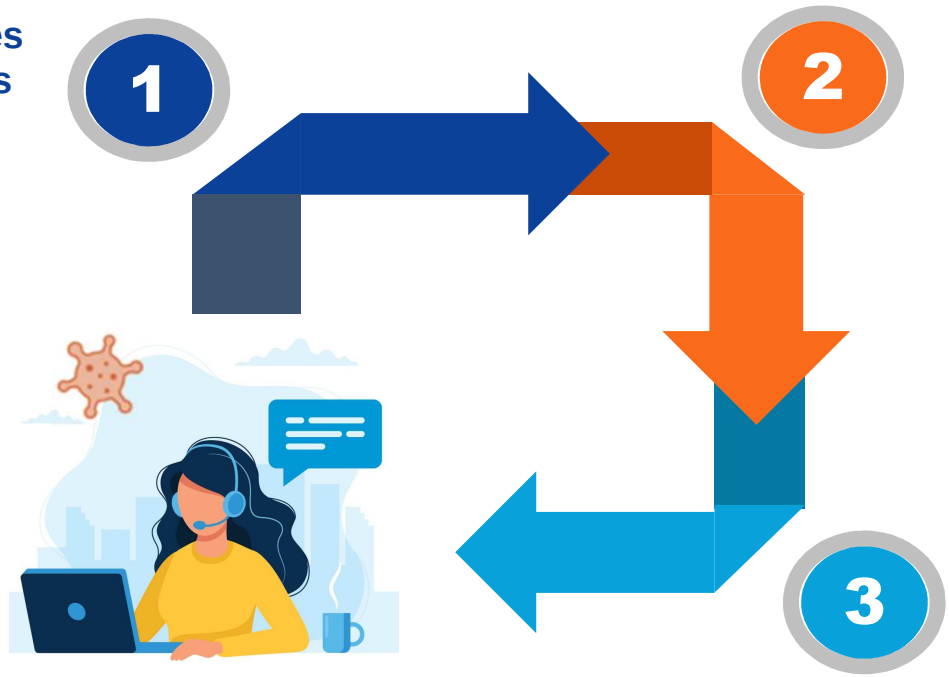

En moyenne sur le mois de novembre 2020 + de 6000 personnes mobilisées 7/7

Satisfaction réelle des personnes informées et accompagnées

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie

ISOLEMENT : QUELLE PROTECTION ?

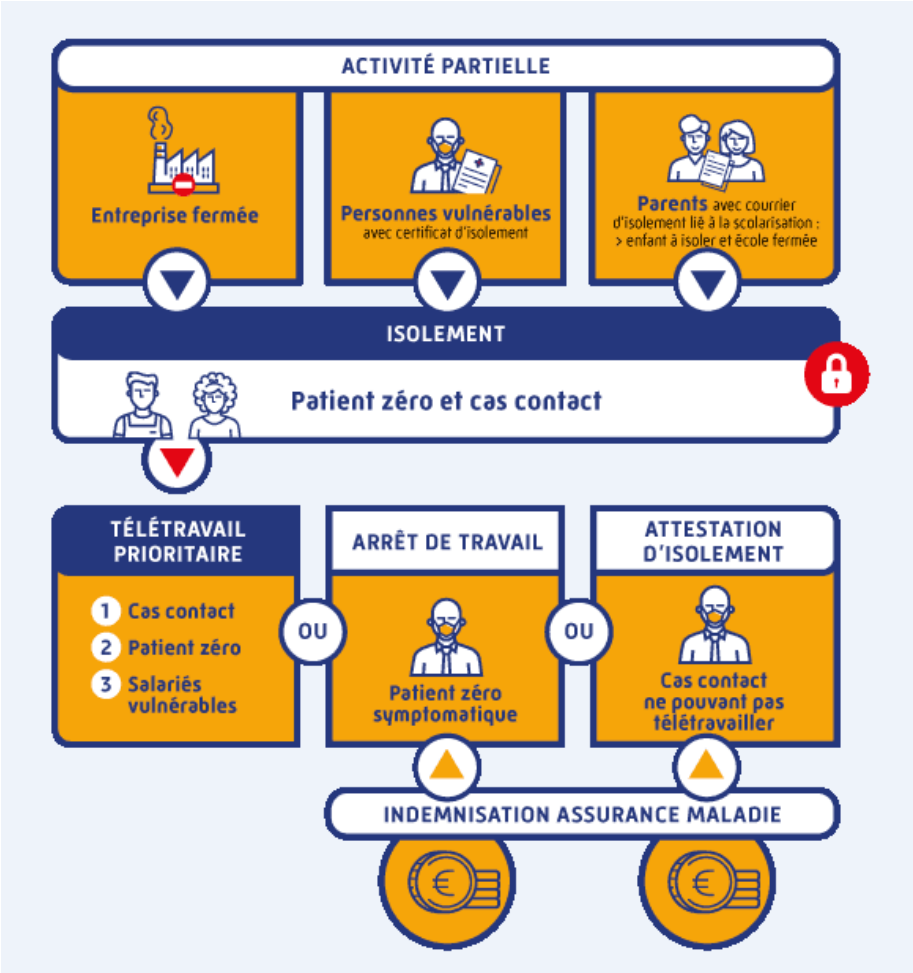

LA GESTION EN PAIE

Toutes ces situations se gèrent en DSN

SIGNALEMENT DSN UNIQUE

Arrêt de travail et attestation d'isolement

Qu'il s'agisse d'un patient classique, d'un patient zéro ou d'un cas contact,

votre gestion en paie est la même :

1 **Je rentre l'absence dans mon logiciel de paie « *MOTIF MALADIE* »**

2 **Le signalement DSN fabrique en CPAM une attestation de salaire « MALADIE »**

3 **Je fais le suivi des signalements et/ou de mes IJ**

« Gardez vos habitudes,
Tout se gère depuis votre logiciel ! »

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie

EN PRATIQUE

Un seul signalement suffit pour :

- **Chaque arrêt de travail initial**
- **Chaque attestation d'isolement**

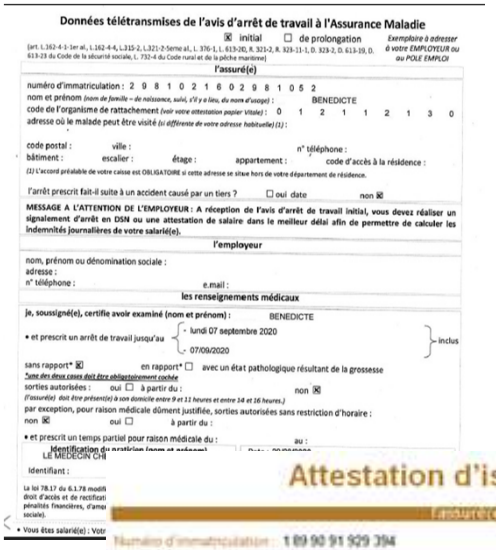

Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie

☒ initial ☐ de prolongation

Exemplaire à adresser à votre EMPLOYEUR ou au POLE EMPLOI

(art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L.315-2, L.321-2-5eme al., L. 376-1, L. 613-20, R. 321-2, R. 323-11-1, D. 323-2, D. 613-19, D. 613-23 du Code de la sécurité sociale, L. 732-4 du Code rural et de la pêche maritime)

l'assuré(e)

numéro d'immatriculation : 2 9 8 1 0 2 1 6 0 2 9 8 1 0 5 2

nom et prénom *(nom de famille – de naissance, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)* : BENEDICTE

code de l'organisme de rattachement *(voir votre attestation papier Vitale)* : 0 1 2 1 1 2 1 3 0

adresse où le malade peut être visité *(si différente de votre adresse habituelle) (1)* :

code postal : ville : n° téléphone :

bâtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès à la résidence :

(1) L'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence.

l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? ☐ oui date non ☒

MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR : A réception de l'avis d'arrêt de travail initial, vous devez réaliser un signalement d'arrêt en DSN ou une attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e).

l'employeur

nom, prénom ou dénomination sociale :

adresse :

n° téléphone : e.mail :

les renseignements médicaux

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : BENEDICTE

• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au • lundi 07 septembre 2020 • 07/09/2020 } inclus

sans rapport* ☒ en rapport* ☐ avec un état pathologique résultant de la grossesse

**une des deux cases doit être obligatoirement cochée*

sorties autorisées : oui ☐ à partir du : non ☒

(l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures.)

par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire :

non ☒ oui ☐ à partir du :

• et prescrit un temps partiel pour raison médicale du : au :

Identification du praticien (nom et prénom)

LE MEDECIN CHI

Identifiant :

La loi 78.17 du 6.1.78 modifi droit d'accès et de rectificati pénalités financières, d'amp social).

• Vous êtes salarié(e) : Votr

Attestation d'isolement

l'assuré(e)

Numéro d'immatriculation : 1 89 90 91 929 394

nom et prénom : ELIS RAKIN

(nom de famille – de naissance, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

*adresse 1 rue de la Paix

*code postal 75111 *ville VILLE *n° téléphone

activité salariée ☐ fonctionnaire ☐ profession indépendante ☐ activité non salariée agricole ☐

élu local ☐

*Ne pas remplir pour les assurés du régime général

l'employeur

« Enregistrer la prolongation éventuelle dans le logiciel de paie. »

SÉCURITÉ SOCIALE L'Assurance Maladie

RAPPEL SUR LA SUBROGATION

Le signalement indique le destinataire des IJ

En cas de subrogation, indiquez la période maximale prévue

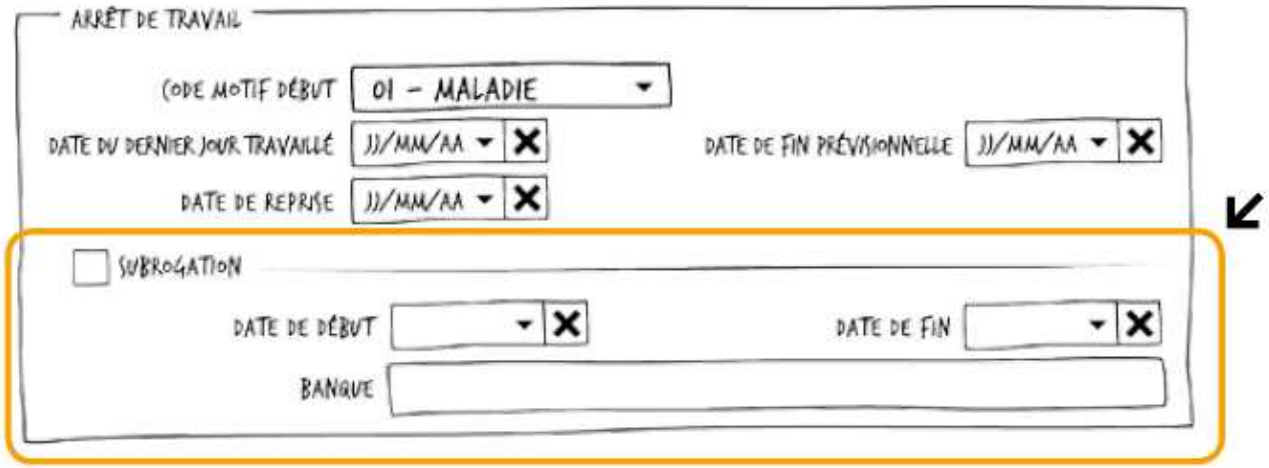

« Au-delà de cette période de subrogation, les indemnités seront versées à l'assuré »

LE TABLEAU DE BORD DSN

Sur net entreprises ou intégré à votre logiciel de paie.

Suivez vos envois : les mensuelles et les signalements.

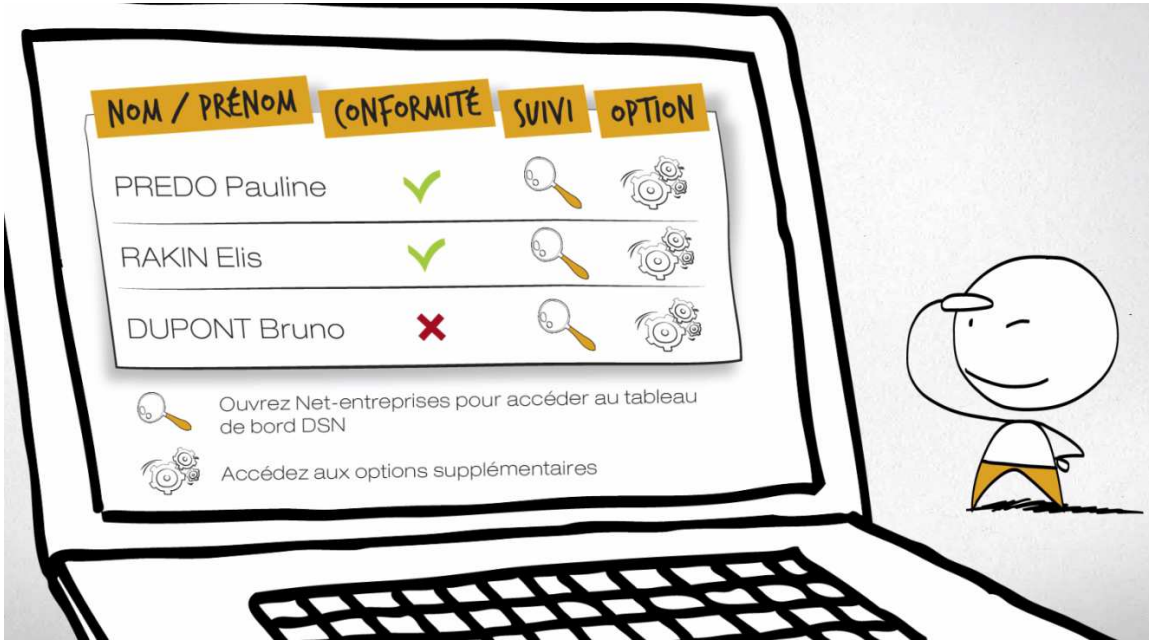

EN RESUME

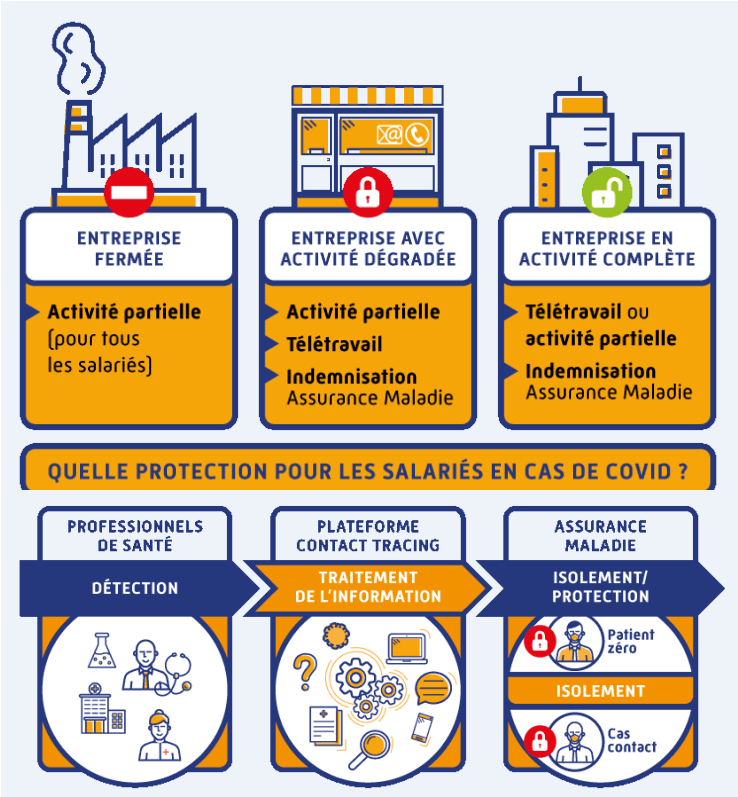
ENTREPRISE FERMÉE
Activité partielle (pour tous les salariés)
ENTREPRISE AVEC ACTIVITÉ DÉGRADÉE
Activité partielle
Télétravail
Indemnisation Assurance Maladie
ENTREPRISE EN ACTIVITÉ COMPLÈTE
Télétravail ou activité partielle
Indemnisation Assurance Maladie
QUELLE PROTECTION POUR LES SALARIÉS EN CAS DE COVID ?
PROFESSIONNELS DE SANTÉ
DÉTECTION
PLATEFORME CONTACT TRACING
TRAITEMENT DE L'INFORMATION
ASSURANCE MALADIE
ISOLEMENT/ PROTECTION
Patient zéro
ISOLEMENT
Cas contact

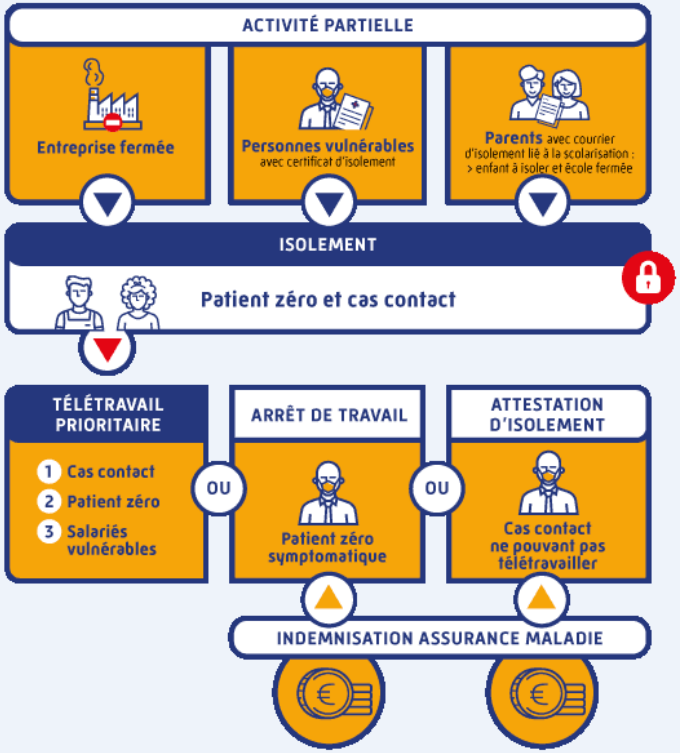
ACTIVITÉ PARTIELLE
Entreprise fermée
Personnes vulnérables avec certificat d'isolement
Parents avec courrier d'isolement lié à la scolarisation : > enfant à isoler et école fermée
ISOLEMENT
Patient zéro et cas contact
TÉLÉTRAVAIL PRIORITAIRE
1 Cas contact
2 Patient zéro
3 Salariés vulnérables
OU
ARRÊT DE TRAVAIL
Patient zéro symptomatique
OU
ATTESTATION D'ISOLEMENT
Cas contact ne pouvant pas télétravailler
INDEMNISATION ASSURANCE MALADIE

MERCI

RENDEZ-VOUS BIENTÔT POUR UN NOUVEAU FLASH ACTU EN 7 MINUTES CHRONO !